Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 011-200035707-20260227-DEL_27022026_06-DE

folio 2026-017

République française
Département de l'Aude

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PIEGE LAURAGAIS MALEPERE SEANCE DU 27/02/2026

DEL-27022026-06

Date de convocation : 20/02/2026

Nombre de conseillers :
- en exercice: 62
- présents: 34
- procurations: 10
- votants: 44

Date de publication :

L'an deux mille vingt-six, le 27 février à 18 heures 00, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à Villasavary, sous la présidence d'André VIOLA, Président.

PRESENTS : Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Marie-Hélène BOYER, Bernard BREIL, Thierry CADENAT, Régis CALMON, André CATHALA, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Jean Henry FARNE, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUE, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Maryse LALA LAFFONT, Philippe LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Paul PAINCO, Gilles PORTES, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA, Patrick VIOLA.

Formant la majorité des membres en exercice

REPRESENTES : Bruno Bertrand par André VIOLA, Serge CAZENAVE par Brice ASENSIO, Muriel DENUC GUICHET par Sarah DANJOU, José FROMENT par Serge SERRANO, Florian GRIMMONPRE par Francis ANDRIEU, Jean-François IMBERT par Philippe LANNES, Éric LANNES par Dominique FROMILHAGUE, Hélène MARTY par Bernard BREIL, Pascale RASTOUIL par Christian LUCATO, Floréal SOLER par Didier ALRIC.

ABSENTS : Loïc ALBERT, Jean BONNAFIL, Régis BRUTY, Eric DU FAYET DE LA TOUR, Claudie FAUCON MEJEAN, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Jean-Christophe MARIO, Didier MATTIA, Anne-Marie MAZIERES, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Michel PUJOL, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU, Yolande STEENKESTE.

Secrétaire de séance : Philippe LANNES

OBJET : Actualisation du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 3/02/2026,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des

AV

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 011-200035707-20260227-DEL_27022026_06-DE

emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
à l'unanimité des membres présents

APPROUVE la modification du tableau des effectifs ci-dessous :

Emplois fonctionnels			
Emplois	Pourvus	Vacants	Durée hebdomadaire du poste
Directeur Général des Services	1	0	TC
Total	1	0	

Agents titulaires					
Filière	Cat.	Grade	Pourvus	Vacants	Durée hebdomadaire du poste
Administrative	A	Attaché hors classe	1		TC
		Attaché principal	1		TC
		Attaché	1	1	TC
	B	Rédacteur principal de1ère classe	1		TC
		Rédacteur principal de 2ème classe	0	2	TC
		Rédacteur	2	2	TC
	C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	5	3	TC
		Adjoint administratif principal de 2ème classe	2	3	TC
		Adjoint administratif	3	3	
Technique	A	Ingénieur territorial	1		TC
	B	Technicien prinicpal 2ème classe	0	1	
		Technicien	1	1	

AV

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 011-200035707-20260227-DEL_27022026_06-DE

folio 2026-019

	C	Agent de maîtrise principal	2	1	
		Agent de maîtrise	0	1	TC
		Adjoint technique principal de 1ère classe	0	1	TC
		Adjoint technique principal de 2ème classe	2	2	TNC TC
		Adjoint technique	1	1	TC
Culturelle	B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèque			TC
		Assistant d'enseignement artistique ppal 1ère classe	3		TC TNC
		Assistant d'enseignement artistique	0	1	TNC
		Assistant d'enseignement artistique ppal 2ème classe	1		TNX
	C	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	3		TC
		Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	1	0	TC
		Adjoint du patrimoine	0	1	TC
	A	Infirmière Territoriale en Soins Généraux	2	1	TC TNC
		E.J.E de classe exceptionnelle	1	1	TC
		Educateur de jeunes enfants	0	2	TC
		Puéricultrice de classe normale	0	1	TC
Médico-sociale	B	Auxiliaire puéricultrice classe supérieure	2	1	TC TC
		Auxiliaire puéricultrice classe normale	4	1	TC TC
	C	Agent social principal 1ère classe	1	4	TNC
		Agent social principal 2ème	5	1	TNC

AV

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 011-200035707-20260227-DEL_27022026_06-DE

		classe			TC
		Agent social	5	2	TNC
					TC
Animation	B	Animateur territorial	2	1	TC
	C	Adjoint d'animation ppal 1ère classe	2	1	TNC
					TC
		Adjoint d'animation ppal 2ème classe	4	1	TC
					TC
					TC
					TC
		Adjoint d'animation	5	5	TC
					TNC
Total			64	46	

Agents contractuels					
Filière	Cat.	Grade	Pourvus	Vacants	Durée hebdomadaire du poste
Administrative	A	Attaché	3	1	TC
	B	Rédacteur	1	1	TC
	C	Adjoint administratif principal 1ere classe	1	0	
		Adjoint administratif principal 2ème classe		1	
		Adjoint administratif	6	2	TC - TNC
Technique	B	Technicien principal 1ere classe	3	1	TC
		Technicien		1	TC

AV

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 011-200035707-20260227-DEL_27022026_06-DE

		Adjoint technique	1	1	TC
Culturelle	B	Assistant d'enseignement artistique principal 1ere classe	3	1	TNC
		Assistant d'enseignement artistique principal 2eme classe	6	1	TNC TNC
		Assistant d'enseignement artistique	10	1	TNC
	B	Assistant de conservation	1	0	TNC
	C	Adjoint du patrimoine	5	1	TNC
Animation	C	Adjoint d'animation	23	4	TC TNC
Sociale	A	Assistant socio éducatif	0	1	TC
Médico sociale	A	Infirmière territoriale	1	1	TC
		Puéricultrice de classe normale	0	1	TC
		EJE	3	2	TC TNC
	B	Aide-soignant de classe supérieure	1	0	TC
		Auxiliaire puéricultrice de Classe normale	3	2	TC
	C	Agent social	15	4	TC TNC
Total			86	27	

Pour extrait certifié conforme,

Philippe LANNES
Secrétaire de séance

André VIOLA,
Président

Le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ; Téléphone : 04 67 54 74 10 ; Fax : 04 67 54 74 50) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr

AV

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 011-200035707-20260227-DEL_27022026_06-DE